

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE BUDGET GENERAL	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-046 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	660 360,19
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 874 824,08
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 535 184,27
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	11 509,43
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 394 189,82
Besoin de financement F. = D. + E.	1 382 680,39
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 535 184,27
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 382 680,39
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 152 503,88
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

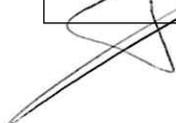
A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-046-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025



15187 Code INSEE	SAINT-LOUR COMMUNAUTE ZA DE BELVEZET	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-047 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

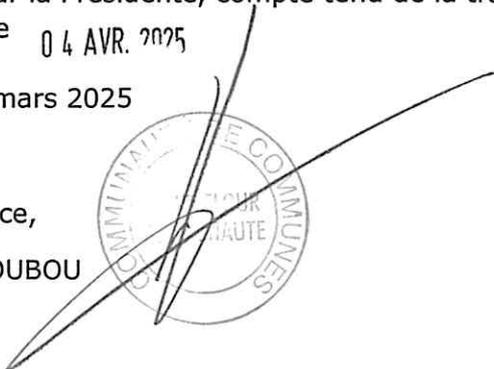
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-29 023,30
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	29 023,30
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025
et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,
Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-20006660-20250324-DELIB2025-047-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZI LE ROZIER COREN	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-048 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-729 317,04
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	729 317,04
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

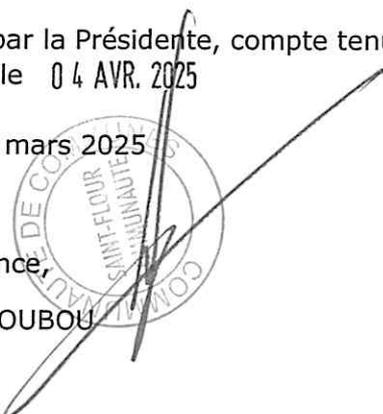
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025
et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,
Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200000660-20250324-DELIB2025-048-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA LUC USSEL	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-049 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres exprimés : 61
 VOTES :
 Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-334 731,33
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	334 731,33
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

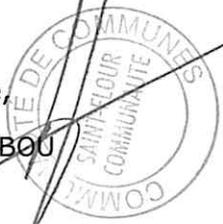
(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2025**
 et de la publication le **04 AVR. 2025**

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250324-DELIB2025-049-DE
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA DE VOLZAC	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-050 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres exprimés : 61
 VOTES :
 Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

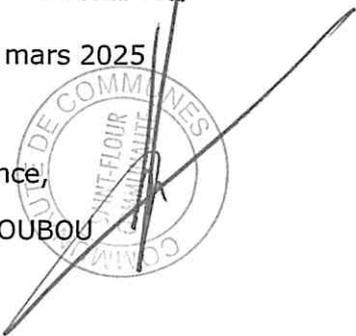
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-39 721,83
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	39 721,83
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2025**
 et de la publication le **04 AVR. 2025**

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
 Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,
 Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250324-DELIB2025-050-DE
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception en préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA NEUVEGLISE	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-051 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

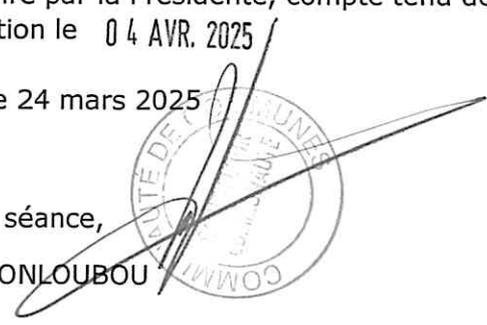
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-65 446,33
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-65 446,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-107 818,52
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	107 818,52
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-65 446,33

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,
Loïc POUDEROUX



Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-051-DE
Date de transmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA DU ROUCHAR	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-052 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres exprimés : 61
 VOTES :
 Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-0,50
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-49 102,77
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-49 103,27
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-49 103,27

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2025**
 et de la publication le **04 AVR. 2025**

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
 Jean-Jacques MONLOUBOU




Le secrétaire de séance,
 Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250324-DELIB2025-052-DE
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ZA DE L'AUBRAC	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-053 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	
Nombre de membres présents : 49	
Nombre de membres exprimés : 61	
VOTES :	
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-28 714,26
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	28 714,26
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

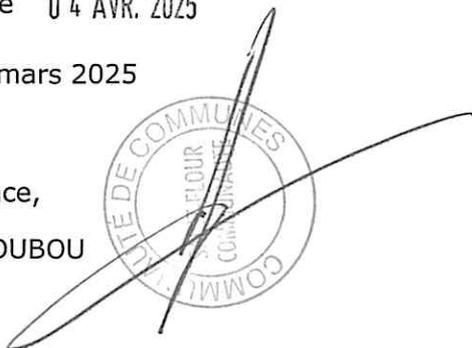
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Archives de réception en Préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-053-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187
Code INSEE

SAINT-LOUR COMMUNAUTE
ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGRO ALIMENTAIRE

2024

DELIBERATION N°2025-054 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	85 336,19
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 851,26
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	89 187,45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-133 431,68
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	29 603,20
Besoin de financement F. = D. + E.	103 828,48
AFFECTATION =C. = G. + H.	89 187,45
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	72 831,66
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	16 355,79
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

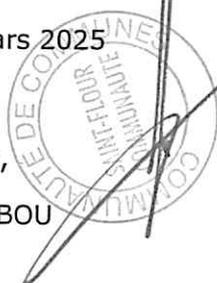
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025
et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX
Après dépôt en Préfecture
015-20066660-20250324-DELIB2025-054-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ABATTOIR INTERCO PIERREFORT	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-055 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres exprimés : 61
 VOTES :
 Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 825,23
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 825,23
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-5 825,23
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	5 825,23
AFFECTATION =C. = G. + H.	5 825,23
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	5 825,23
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc ROUDEROUX
 Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250324-DELIB2025-055-DE
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187
Code INSEE

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
ATELIERS RELAIS DE COMMERCE/MULTIPLES RURAUX

2024

DELIBERATION N°2025-056 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 49

Nombre de membres exprimés : 61

VOTES :

Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 572,21
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	12 572,21
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 957,18
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	7 957,18
AFFECTATION =C. = G. + H.	12 572,21
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	12 572,21
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025
et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc ROUDEROUX

Accusé de réception en Préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-056-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ATELIER RELAIS UNIPLANEZE	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-057 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

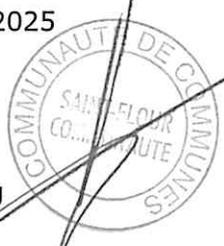
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 256,71
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-20 393,90
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	37 862,81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	115 775,31
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-195 187,48
Besoin de financement F. = D. + E.	79 412,17
AFFECTATION =C. = G. + H.	37 862,81
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	37 862,81
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2025**
et de la publication le **04 AVR. 2025**

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-057-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ATELIER RELAIS VULCACUIR	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-058 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 330,39
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	73 381,28
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	90 711,67
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-83 348,40
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	83 348,40
AFFECTATION =C. = G. + H.	90 711,67
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	90 711,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc ROUDEROUX
Archives de la Préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-058-DE
Date de transmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187
Code INSEE

SAINT-LOUR COMMUNAUTE
COLLECTE DES OM / DECHETTERIES

2024

DELIBERATION N°2025-059 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	140 518,92
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	347 217,17
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	487 736,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	47 370,83
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-183 726,52
Besoin de financement F. = D. + E.	136 355,69
AFFECTATION = C. = G. + H.	487 736,09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	136 355,69
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	351 380,40
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025
et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc ROUDEROUX
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-059-DE
Date de réception : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-LOUR COMMUNAUTE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-060 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	53 615,05
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	53 988,97
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	107 604,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-474 754,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	328 169,31
Besoin de financement F. = D. + E.	146 584,69
AFFECTATION = C. = G. + H.	107 604,02
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	107 604,02
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025
et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-060-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE POLE SPORTIF DU COLOMBIER	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-061 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

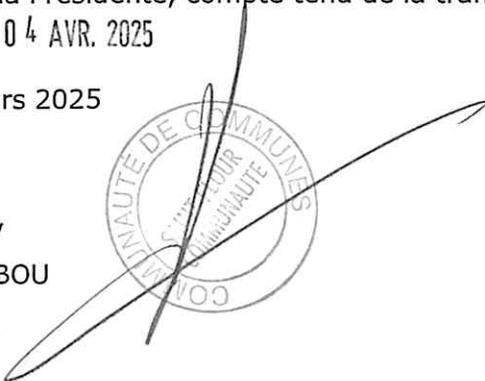
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 003,48
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 573,50
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 576,98
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-370 054,67
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	253 762,65
Besoin de financement F. = D. + E.	116 292,02
AFFECTATION =C. = G. + H.	20 576,98
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	20 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	576,98
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,
Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-061-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025



15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE DOMAINE NORDIQUE	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-062 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

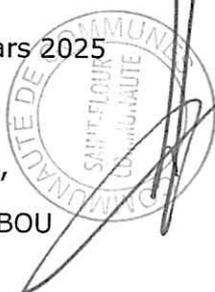
Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-295 619,56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	289 210,14
Besoin de financement F. = D. + E.	6 409,42
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025



Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-062-DE
Date de réception : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187
Code INSEE

SAINT-FOUR COMMUNAUTE
POLE PATRIMOINE

2024

DELIBERATION N°2025-063 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 49

Nombre de membres exprimés : 61

VOTES :

Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-872,27
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 273,55
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	401,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	19 701,58
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 378,37
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	401,28
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	401,28
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025
et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX
015-200066660-20250324-DELIB2025-063-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de dépôt en Préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE POLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-064 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-13 468,53
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	40 360,85
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	26 892,32
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	26 508,66
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-53 084,24
Besoin de financement F. = D. + E.	26 575,58
AFFECTATION =C. = G. + H.	26 892,32
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	26 575,58
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	316,74
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2025**
et de la publication le **04 AVR. 2025**

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,

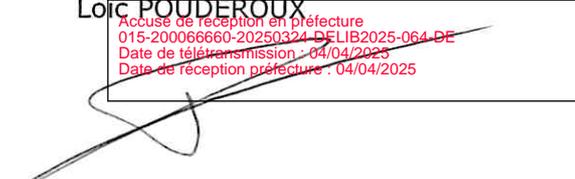
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-064-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025



15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR LE COMPTE DE TIERS	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-065 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres exprimés : 61
 VOTES :
 Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

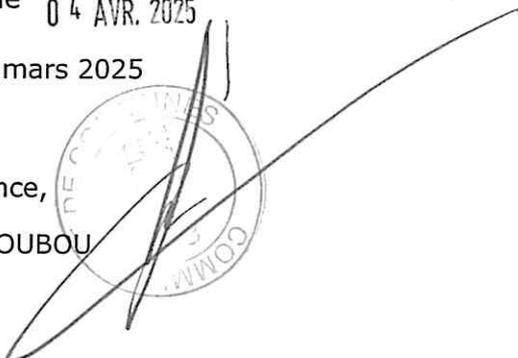
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-489 188,45
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	489 201,45
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2025**
 et de la publication le **04 AVR. 2025**

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
 Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,
 Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250324-DELIB2025-065-DE
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE REGIE DISTRI DE CHALEUR DISTRIBUTION DE CHALEUR	2024
------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-066 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	100 790,46
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	415 013,85
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	515 804,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	260 032,28
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-14 550,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	515 804,31
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	515 804,31
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEPOT
Accusé de réception en Préfecture
615-20066666-20250324-DELIB2025-066-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE FORAGES DE COLTINES	2024
---------------------	---	------

**DELIBERATION N°2025-067 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

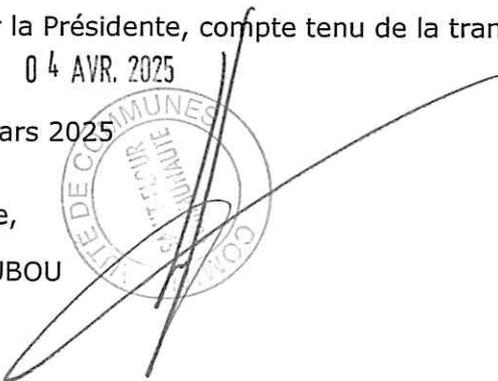
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 693,69
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	10 800,54
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 106,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	13 035,95
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-2 578,50
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	1 106,85
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	1 106,85
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2025 et de la publication le 04 AVR. 2025

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX
Accusé de réception en préfecture
015-50000000-20250324-DELIB2025-067-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025



15187 Code INSEE	SAINT-FOUR COMMUNAUTE SPANC/TRAIEMENT DES BOUES REGIE SPANC/TRAIEMENT DES BOUES	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-068 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
Pour : 60 Contre : Abstentions : Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 974,52
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	92 500,60
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	111 475,12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	10 928,76
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	111 475,12
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	111 475,12
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

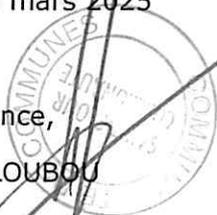
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2025**
et de la publication le **04 AVR. 2025**

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

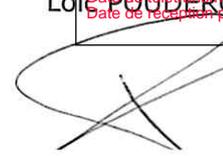
Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-068-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025



15187 Code INSEE	SAINT-LOUR COMMUNAUTE AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANCAIS ITINERANTS	2024
---------------------	--	------

**DELIBERATION N°2025-069 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 77
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres exprimés : 61
VOTES :
 Pour : 41 Contre : Abstentions : 19 Ne prend pas part au vote : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 026,38
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 026,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	51 776,83
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	7 026,38
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	7 026,38
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture le **04 AVR. 2025**
 et de la publication le **04 AVR. 2025**

A Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,
 Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX
 Copie de transmission en préfecture
 N° 2025-069 du 24-DELIB2025-069a-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2025
 Date de réception préfecture : 17/04/2025

(Handwritten signature of Loïc Poudroux)